

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à vingt heures quinze minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,
Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **05/12/2019**

Etaient présents :

- | | |
|------------------------------|--|
| 1. M. Serge GUILAUMÉ, | 9. M. Bertrand TOUEILLE, |
| 2. M. Dominique JAILLIER, | 10. Mme Fanny MORILLON, (arrivé à 21 h 30 –
point 4 de l'ordre du jour – Création d'une voie de desserte poids lourds à Ampoigné, commune
déléguée de Prée-d'Anjou |
| 3. M. Philippe SAUVÉ, | 11. M. Olivier GUILLET, |
| 4. Mme Magali LOINARD, | 12. M. Patrice CHRÉTIEN, |
| 5. Mme Anne-Pascale LECLERC, | 13. M. Gaël PINEAU. |
| 6. Gérard LÉTARD, | |
| 7. M. Mickaël RAIMBAULT, | |
| 8. Mme Isabelle DRAPEAU, | |

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Denis GAUTHIER, Mme Aurélie PINSON, M. Jean- Pierre AUDEBERT, M. Etienne GIFFARD, Mme Véronique LABBE, M. Mickaël MOURIN, M. Alain CHAUVEAU, M. Stéphane MARCHAND, Mme Gwénaëlle REILLON, Mme Aurélie BROSSIER.

Absent :

M. Patrice CHRÉTIEN a été élu secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 05 12 19
DATE D'AFFICHAGE : 05 12 19
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 13
VOTANTS : 13

Le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2019 est approuvé.

N° 19-12-068 DEMANDE DE FONDS D'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT – VOLET 2 « ACQUISITION DE GROS MATÉRIEL ».

Les communes de Marigné-Peuton, Prée-d'Anjou et Peuton projettent de s'associer, en vue de mutualiser l'utilisation d'une tondeuse autoportée, et sollicitent le FAD, au titre du volet 2 « Aide aux communes pour l'acquisition et le prêt de gros matériel ».

Pour rappel, en 2013, les communes de Marigné-Peuton, Laigné, Ampoigné et Peuton s'étaient associées pour l'utilisation d'une tondeuse autoportée, financée par la Communauté de Communes à hauteur de 29 900 €. Ce matériel va faire l'objet d'une reprise à hauteur de 8 000 € TTC.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procèdera à l'achat du nouveau matériel mis à leur disposition pour les besoins de leurs activités. La commune de Marigné-Peuton, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

Le groupement devra s'acquitter d'une redevance annuelle calculée comme suit :

Déduction de la base de calcul de la redevance : 20 % de 8 000 €, soit – 1 600 €

Redevance à payer par les communes = 1/25^{ème} de 26 100 € (27 700 – 1 600) = **1 044 €/an, soit 5 220 € sur 5 ans.**

La commune de Marigné-Peuton, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, celle-ci définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'opération de mutualisation de l'utilisation d'une tondeuse autoportée, telle que décrite ci-dessus, le montant du matériel s'élevant à la somme de 27 700 € TTC ;

DÉSIGNE la commune de Marigné-Peuton, comme porteur du groupement pour cette opération groupée entre les communes de Marigné-Peuton, Prée-d'Anjou et Peuton ;

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes ;

AUTORISE la commune de Marigné-Peuton, en qualité de responsable du groupement à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier le volet 2 du F.A.D ;

DONNE à Mr le Maire ou ses adjoints tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

N° 19-12-069 AVENANT N° 1 DE L'ENTREPRISE REBOURS DE PRÉE-D'ANJOU, LOT N° 5 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALU DU BÂTIMENT ALSH.

M. le maire rappelle que par délibération N° 19-05-032 du 16/05/2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer le lot n° 5 menuiseries extérieures alu concernant la construction d'un bâtiment d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement à la Sarl REBOURS d'Ampoigné pour un montant total de 28 800 € H.T et soit 34 560 € TTC.

Il est présenté par l'entreprise REBOURS un devis de travaux de dépose et repose de la porte du compteur EDF, modification de celle-ci selon la pente et relaquage, pose d'une plinthe en partie basse, plus-value bandeau ventouse pour porte du hall y compris 3 télécommandes, une batterie de secours et bouton poussoir , plus-value garde-corps en acier en rampant et moins-value pour la fourniture et pose de grille, non prévues au marché de base, soit une plus-value de **3 254.47 € HT**, soit 3 905.36 € TTC,

Il est proposé d'émettre un avenant au marché de travaux passé avec l'Entreprise REBOURS d'un montant de **3 254.47 € HT**, soit 3 905.36 € TTC,

Montant initial du marché :

Marché de base HT	28 800.00 €
TVA 20 %	4 760.00 €
MONTANT TTC	34 560.00 €

Montant de l'avenant :

Montant HT	3 254.47 €
TVA 20 %	650.89 €
Montant TTC	3 905.36 €

Nouveau montant du marché :

Montant HT	32 054.47 €
TVA 20 %	6 410.89 €
Montant TTC	38 465.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché de construction d'un bâtiment d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – lot n° 5 – menuiseries extérieures alu, à l'entreprise REBOURS d'Ampoigné pour un montant de plus-value de **3 254.47 € HT**.

N° 19-12-070 ESTIMATION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AU PROJET DE LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG.

Mr Philippe SAUVÉ, 2^{ème} adjoint, rappelle la délibération N° 19-11-064 du 07/11/2019 portant sur l'acquisition de hangars et terrains au 2 rue du Stade à Ampoigné, commune déléguée de Prée-d'Anjou,

Ce projet porte sur la construction d'un bâtiment multifonctions accueillant à la fois des services publics qui comprendrait la mairie, ses archives, une bibliothèque, une chaufferie et une salle commune, ainsi qu'un commerce restaurant, bar, local dépôt de pains, petite épicerie, un studio.

Les élus ont sollicité le CAUE afin de les accompagner dans cette réflexion prévoyant le développement à court et long terme. Le périmètre d'étude englobe notamment l'église, les actuels entrepôts, la mairie et l'îlot faisant face à l'église.

L'actuelle mairie et bibliothèque seraient vendues comme propriété privée. La bibliothèque communale ne répond pas aux exigences en matière d'accessibilité PMR. Ce nouvel équipement serait donc l'occasion de créer des locaux neufs et adaptés aux usages.

Le bar-tabac-restaurant de la commune fonctionne correctement mais se trouve à l'étroit.

Le projet devra présenter une compacité et une fluidité d'usages. A cette fin, les locaux devront facilement pouvoir communiquer entre eux et servir à différents besoins.

La commission finances, en partenariat avec le CAUE 53, estime le projet de construction à 750 000 € HT et ajoute 100 000 € HT, points énumérés ci-dessous :

DÉPENSES H.T		RECETTES	
Travaux construction bâtiment	700 000.00 €	État – DETR 30 %/600 000 €	180 000.00 €
Chaudière bois	50 000.00 €	Département-ADEME 50 % chaudière bois	25 000.00 €
Honoraires 9 %	39 500.00 €	Région 20 %	170 000.00 €
Missions (études et contrôle)	6 500.00 €	DSIL- Dotation de Soutien à l'Investissement Local-État	210 000.00 €
Effacement réseaux (électrique et télécommunication)	10 500.00 €		
Equipements (mobilier,...)	39 500.00 €	CCPCG-FAD-volet 1 « Economie »	30 000.00 €
Divers frais (Médialex,...)	4 000.00 €	CCPCG-FAD-volet 2 « Matériels »	7 500.00 €
		CCPCG-FCATR-volet 3 « services intercommunaux »	30 000.00 €
		CCPCG-FCATR-volet 4 « solidarité communautaire-environnement »	7 500.00 €
		GAL Sud Mayenne- aide LEADER – 40 % des dépenses énergétiques, plafonnée à 20 000 €	20 000.00 €
		Autofinancement	170 000.00 €
TOTAL	850 000.00 €	TOTAL	850 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus,

SOLLICITE auprès de l'Etat une aide financière au titre **de la D.E.T.R.**,

SOLLICITE auprès de la **Direction Régionale de l'ADEME** une subvention au titre **du Fonds Chaleur**,

SOLLICITE auprès de la **Région** une aide financière au titre **du pacte régional de ruralité**,

SOLLICITE auprès de l'Etat une aide financière au titre **de la DSIL**,

SOLLICITE une subvention communautaire auprès **de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier**, au titre **du volet 1 « Economie », volet 2 « Matériels », volet 3 « services intercommunaux » et volet 4 « solidarité communautaire-environnement » du FAD**,

SOLLICITE auprès du GAL Sud Mayenne une subvention au titre **de l'aide Leader**,

AUTORISE M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

CRÉATION D'UNE VOIE DE DESSERTE POIDS LOURDS A AMPOIGNÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-D'ANJOU.

Dossier ajourné.

N° 19-12-071 VENTE DU LOCAL COMMERCIAL 4 RUE DE BRETAGNE.

Mr Dominique JAILLIER, 1^{er} adjoint, rappel au membre du conseil qu'un habitant de la commune, recherche un local afin de s'installer professionnellement, il a été fait une estimation du local commercial sis au 4 rue de Bretagne et soumis une proposition de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la vente du local commercial, cadastré section B N° 914 d'une superficie de 64 m², 4 rue de Bretagne – Laigné 53200 PRÉE-d'ANJOU,

CHARGE Maître MATHIEU - MASSERON, Notaires associés à CHATEAU-GONTIER, d'établir l'acte de vente,

DONNE tous pouvoirs au Maire, en cas d'empêchement de ce dernier à l'un des adjoints, pour signer les documents relatifs à cette vente.

N° 19-12-072 CONVENTION DE RESTAURATION AVEC LA STE CONVIVIO.

Monsieur le Maire présente la convention de la Sté CONVIVIO de BÉDÉE (35), concernant les prestations de restauration à la cantine d'Ampoigné pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Elle sera par la suite renouvelée 2 fois, par périodes de 12 mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, sans excéder une durée totale de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire ou ses adjoints à signer la convention de la Sté CONVIVIO de BÉDÉE (35), annexée à la présente délibération.

N° 19-12-073 RÉVISION CONTRATS ET TARIFS DE LOCATIONS SALLES.

Mr Dominique JAILLIER, 1^{er} adjoint, rappelle la délibération n° 18-12-100 du 6 décembre 2018 portant sur les modifications des contrats et des tarifs de location des salles de la commune.

Il est proposé de réviser les tarifs pour l'année 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPLIQUE les tarifs des salles de la commune, ci-dessus énoncés, à compter du 1^{er} janvier 2020,

NE MODIFIE PAS les règles de fonctionnement des contrats des salles.

	SALLE DES FETES LAIGNE			
	Habitants Commune	Hors Commune	Associations de la Commune	Chauffage du 15/10/N au 31/03/N+1
JOURNÉE (jusqu'à 19h) ou SOIRÉE (19h à 2h)	182 €	202 €	gratuit	42 €
JOURNÉE et SOIRÉE	252 €	282 €		52 €
WEEK-END	322 €	372 €		77 €
VIN D'HONNEUR	72 €	82 €		27 €
ASSEMBLEES GENERALES	gratuit	82 €		
LOCATION VAISSELLES, LE COUVERT	1 €	1 €	gratuit	

MODALITÉS RÉSERVATION	
ACOMPTE A VERSER A LA RÉSERVATION	40% du montant de la réservation
PAIEMENT DU SOLDE (à la remise des clés)	

PÉNALITÉS	
FORFAIT TRI	45 €
FORFAIT NETTOYAGE EXTERIEUR	75 €
FORFAIT NETTOYAGE SALLE	75 €

SALLE DES FETES AMPOIGNE				
	Habitants Commune	Hors Commune	Associations de la Commune	Chauffage du 15/10/N au 31/03/N+1
JOURNÉE (jusqu'à 19h) ou SOIRÉE (19h à 2h)	182 €	202 €	gratuit	42 €
JOURNÉE et SOIRÉE	252 €	282 €		52 €
WEEK-END	352 €	402 €		77 €
VIN D'HONNEUR	72 €	82 €		27 €
ASSEMBLEES GENERALES	gratuit	82 €		
LOCATION VAISSELLES, LE COUVERT	1 €	1 €	gratuit	

MODALITÉS RÉSERVATION	
ACOMPTE A VERSER A LA RÉSERVATION	40% du montant de la réservation
PAIEMENT DU SOLDE (à la remise des clés)	
PÉNALITÉS	
FORFAIT TRI	45 €
FORFAIT NETTOYAGE EXTERIEUR	75 €
FORFAIT NETTOYAGE SALLE	75 €

SALLE DE CONVIVIALITE Laigné (25 pers) / CLUB HOUSE Laigné (50 pers) / SALLE THEATRE Laigné (12 à 15 pers maxi) / SALLE CM Ampoigné (25 à 30 pers maxi) / SALLE Foyer des Jeunes Ampoigné (15 pers)	
Habitants Commune	Associations de la Commune
VIN D'HONNEUR	gratuit
ASSEMBLEE GENERALE	
REUNION	

Vaisselle cassée et (ou) perdue :

Le verre	1.50 €
L'assiette	5.00 €
Tasse	3.00 €
Soucoupe	2.50 €
Carafe	3.00 €

la cuillère de table	2.00 €
la fourchette de table	2.00 €
la cuillère à café	0.50 €
le couteau de table	2.00 €
le couteau à poisson	2.00 €
la fourchette à poisson	2.00 €

Il est proposé, pour toutes les associations de la commune, la gratuité de location des salles de Prée-d'Anjou, du chauffage ainsi que la location de vaisselles, capacité de 150 couverts à Laigné et 100 couverts à Ampoigné.

Egalement, il sera demandé de bien veiller au respect des lieux mis à disposition. Si ses conditions ne sont pas respectées, il sera appliqué les pénalités de tri, nettoyage extérieur et ou intérieur. Concernant la vaisselle, celle-ci sera facturée si cassée. Un contrat de location sera établi, que ce soit pour les associations et particuliers, ainsi qu'un état des lieux d'entrée et de sortie en présence de l'employé communal. Il leur sera demandé de fournir une attestation d'assurance.

N° 19-12-074 PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES DE CHATEAU-GONTIER/BAZOUGES, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE.

M. le Maire expose la demande de participation aux frais de fonctionnement, pour l'année scolaire 2018/2019, des écoles primaires de Château-Gontier/Bazouges, commune déléguée de Château-Gontier-sur-Mayenne, formulée par la Ville de Château-Gontier, concernant 13 enfants domiciliés à Prée-d'Anjou, pour un montant de 5 229.26 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la prise en charge des frais de fonctionnement de l'année scolaire 2018/2019, concernant 13 enfants de la commune pour un montant total de 5 229.26 €.

N° 19-12-075 PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION FAMILLES RURALES D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.

M. le maire présente l'avenant N°2 qui complète la convention d'origine signée en janvier 2018 entre la Fédération Familles Rurales et la commune ainsi que l'avenant n°1, délibération n° 19-11-057 du 7 novembre 2019,

La convention reste identique dans son ensemble, sont néanmoins précisés les articles présentés qui complètent la convention d'origine et de l'avenant n°1.

Les sommes correspondent au budget prévisionnel 2020. A la clôture de l'exercice (au 31/12 de l'année considérée), un ajustement sera fait (au plus tard le 30/03 de l'année suivante) en fonction du compte de résultat :

- Versement supplémentaire de la municipalité si les charges sont supérieures au prévisionnel,
- Remboursement de la Fédération si les charges sont inférieures au prévisionnel,

Mme Anne-Pascale LECLERC précise l'ouverture d'une semaine supplémentaire en juillet 2020 de l'accueil de Loisirs avec une évaluation plus importante des frais de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant N° 2 à la convention de mise à disposition, ci-joint en annexe à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Questions diverses :

Pêche au plan d'eau : Fermeture de la pêche du vendredi 13 décembre 2019 au coucher du soleil. Ouverture le lundi 13 avril 2020 au lever du soleil.

Commission animations :

Mme Magali LOINARD informe que le bulletin municipal est en impression et sera distribué d'ici la fin de l'année.

Une formation a eu lieu ce jour sur le fonctionnement et l'intégration des données du nouveau site internet. Une présentation aura lieu aux vœux de la municipalité le 11 janvier 2020.

Il est décidé d'inaugurer le nouveau bâtiment d'accueil de loisirs le vendredi 17 janvier 2020 à 18 h. Un travail sur le logo « Nom de l'ALSH » a été présenté aux membres du conseil.

Commission Ressources Humaines : Mme FOUQUET du CDG53 présentera le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à l'ensemble des agents le jeudi 9 janvier 2020 de 14 h 30 à 16 h 30.

Commission travaux : Les travaux d'Adduction en Eau Potable (AEP) sont terminés au lotissement du Parc qui ont été complétés par des travaux de reprofilage et réalisation d'un bicouche sur trottoir.

La réception des travaux du bâtiment d'accueil de loisirs a lieu ce vendredi 13 décembre. L'aménagement des locaux débute lundi 16 décembre par les agents.

Le projet d'aménagement de trottoirs, rue de Normandie, sera ajouté aux travaux de changement de canalisation au lotissement de la Charmille en fonction de la météo.

Modification PLU : Mr Dominique JAILLIER et Mr Gérard LETARD ont rencontré Mr DUFROS des services de la DDT afin de proposer la réalisation d'une carte communale sur la commune. Sont en attente d'une réponse de Mr DUFROS.

Fibre optique : Les travaux ont débuté sur la commune.

Commission jeunesse : Il est proposé de stipuler dans le règlement intérieur du foyer des jeunes que lors de manifestations sur la commune, la salle allouée à la mairie sera fermée.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 23 janvier 2020 à 20 H 15

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 30 mn.

ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
GUILAUMÉ	Serge	
JAILLIER	Dominique	
SAUVÉ	Philippe	
LOINARD	Magali	
LECLERC	Anne-Pascale	
LETARD	Gérard	

GAUTHIER	Denis	Absent excusé
RAIMBAULT	Mickaël	
DRAPEAU	Isabelle	
PINSON	Aurélie	Absente excusée
AUDEBERT	Jean-Pierre	Absent excusé
GIFFARD	Etienne	Absent excusé
LABBE	Véronique	Absente excusée
TOUEILLE	Bertrand	
MOURIN	Mickaël	Absent excusé
MORILLON	Fanny	
CHAUVEAU	Alain	Absent excusé
MARCHAND	Stéphane	Absent excusé
GUILLET	Olivier	
CHRÉTIEN	Patrice	
REILLON	Gwénaëlle	Absente excusée
BROSSIER	Aurélie	Absente excusée
PINEAU	Gaël	